



Ainsi vont les...



AssMat 74

Le 17 mars dernier débutait **une période de confinement à laquelle personne n'était préparé**. Première du genre et qui malheureusement, pourra peut-être se reproduire.

Dès ce jour, les services du Département, dont la Protection Maternelle et Infantile ont été en alerte, dans des conditions difficiles pour assurer leurs missions (personnels en arrêt, indisponibles pour garde d'enfants, en télétravail) et d'autres en présentiel.

Ces conditions de travail fort complexes ont été vécues très fortement aussi par vous, les assistants maternels, qui étiez en première ligne pour maintenir la continuité d'accueil des enfants qui vous étaient confiés habituellement ou non.

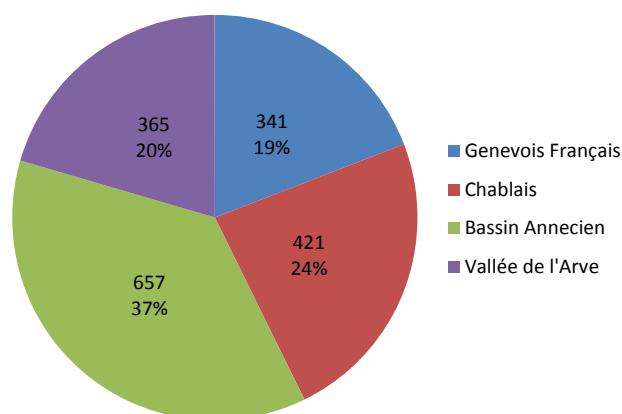
Les médias ont mis en avant la nécessité de relais pour l'accueil des enfants de personnels prioritaires mais la réalité n'a pas été aussi simple.

Pour vous permettre de vous exprimer sur ce que vous avez vécu pendant ce confinement, nous vous avons proposé de répondre à un questionnaire en ligne dont les résultats vous sont donnés dans ce numéro spécial de votre journal « *Ainsi vont les AssMat 74* ».

Les réponses ont été très nombreuses **1 784 assistants maternels sur 4 781 en activité ont répondu**, ce qui représente 37.3 % de répondants.

La répartition géographique est détaillée ci-après.

Répartition géographique des répondants



Un peu plus de la moitié des assistants maternels (51 %) en activité avant le confinement ont travaillé du 17 mars au 11 mai 2020.

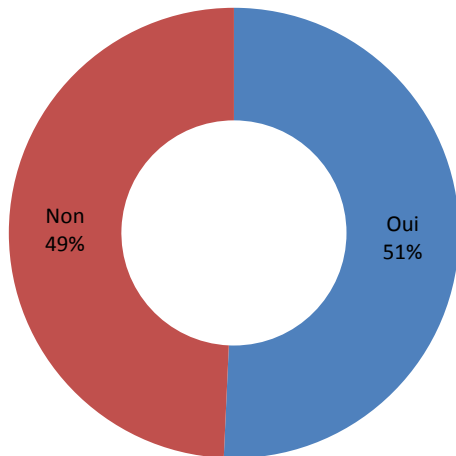
Rédaction :

Département de la Haute-Savoie - Direction Enfance Famille - Direction Adjointe PMI - PS :
Dr Agnès Lacassie-Dechosal, Médecin Directeur Adjoint PMI-Promotion Santé

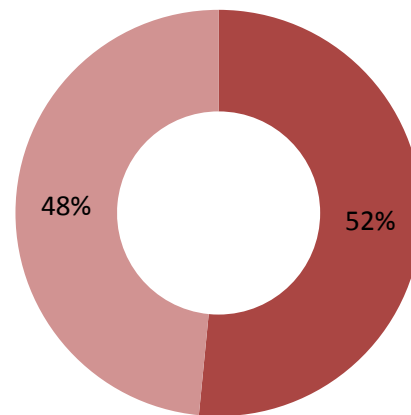
Diffusion dématérialisée

Édité à 1 000 exemplaires - Impression : Département de la Haute-Savoie

Avez-vous travaillé pendant la période de confinement du 18/03 au 11/05/2020 ?

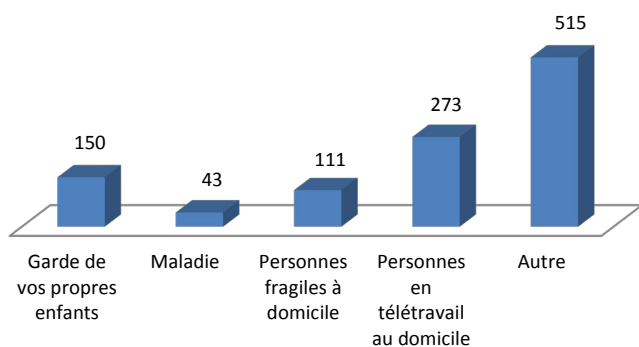


Avez-vous accueilli les enfants de vos contrats habituels ?



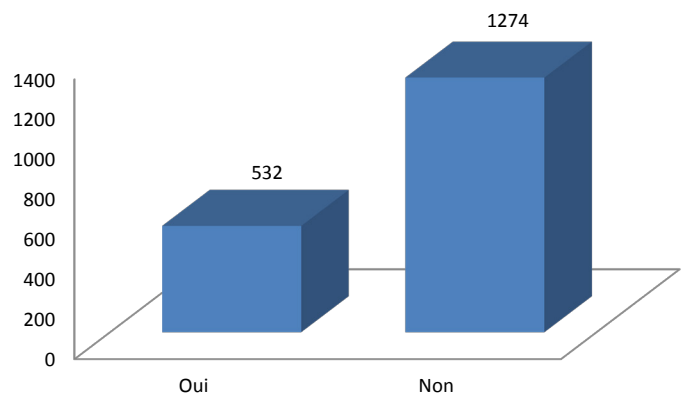
■ Oui ■ Non

Si vous n'avez pas travaillé pendant le confinement, pour quelles raisons ?

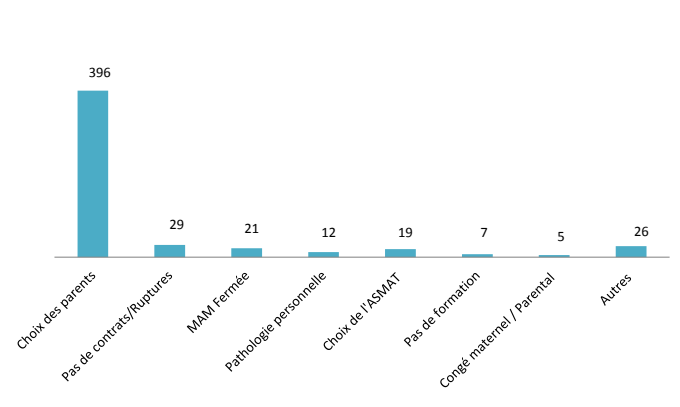


La moitié des assistants maternels qui ont travaillé pendant cette période, ont accueilli les enfants sur leurs contrats habituels, l'autre moitié a accueilli d'autres enfants, notamment des enfants de personnels prioritaires.

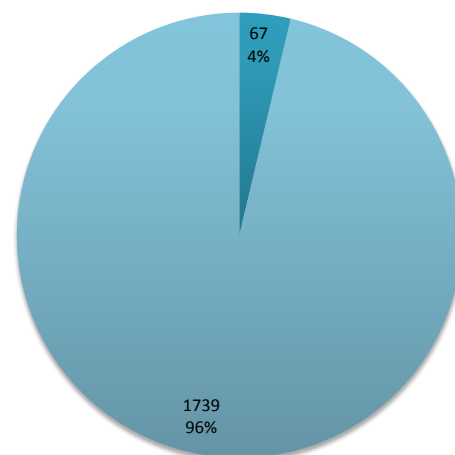
Avez-vous accueilli les enfants de personnels prioritaires ?



Réponses «Autres»



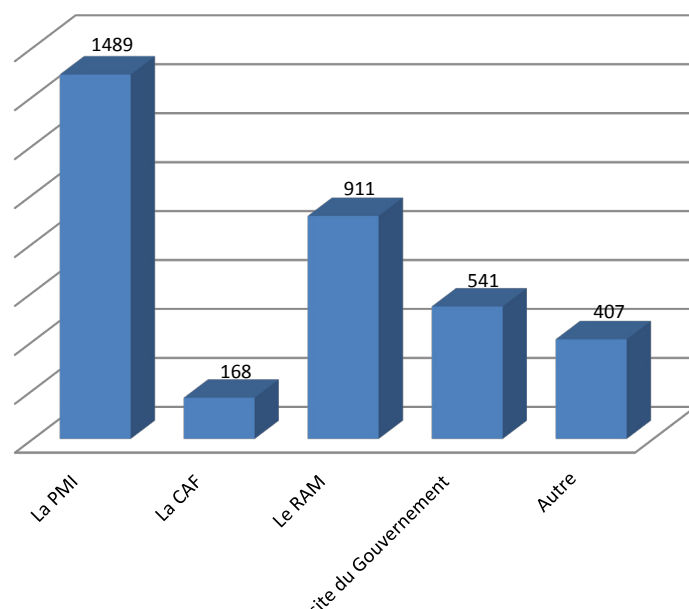
Avez-vous demandé une autorisation exceptionnelle de dépassement d'agrément pour accueillir jusqu'à 6 enfants ?



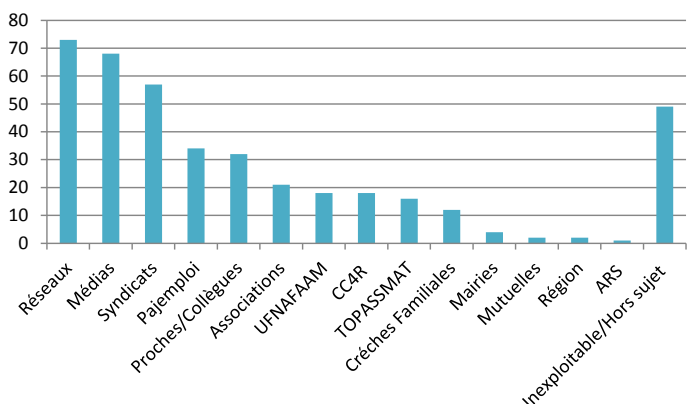
Parmi les professionnels qui n'ont pas travaillé, la plupart ont été dépendants du choix des parents qui n'ont pas souhaité confier leurs enfants, en second arrive le télétravail de personnes de la famille ce qui rendait difficile la poursuite de l'accueil au domicile, puis la garde des enfants de l'assistant maternel et la présence de personnes fragiles au domicile.

Les besoins en places supplémentaires n'ont pas été importants car seulement 67 assistants maternels sur 1 806 ont fait une déclaration d'accueil supplémentaire transitoire (possibilité donnée par les ordonnances gouvernementales d'accueillir 6 enfants, différente d'une demande d'extension d'agrément).

Pendant cette période de crise, par quelles sources avez-vous eu des informations ?



Réponses «Autres»



Et la grande majorité des assistants maternels répondant ont eu les informations par la PMI, mais il est à noter que dans les autres modes d'information les réseaux sociaux prennent une place prépondérante.

Ce questionnaire a été complété par de nombreux commentaires libres (545). Leur analyse fait ressortir beaucoup d'incompréhension sur les processus d'information et les modifications de réglementation. Bien que des informations aient été diffusées dès le début du confinement, par mail, des assistants maternels déclarent avoir été laissés de côté, n'avoir rien reçu ou tardivement alors que

d'autres sont satisfaites des informations reçues et estiment qu'elles leur ont été utiles. Les RAM ont été aussi un moyen important de diffusion des informations.

Les assistants maternels témoignent de la difficulté de comprendre pourquoi les consignes gouvernementales autorisaient l'accueil jusqu'à 6 enfants, alors que les conditions d'accueil étaient plus restreintes qu'en temps habituel (présence de leurs enfants et parfois de leurs conjoint(e)s à domicile).

La question des équipements sanitaires de protection est au centre des commentaires avec une grande déception de ne pas avoir été doté de masques, de gel hydro-alcoolique et de produits désinfectants, avec quelques comparaisons à d'autres Départements qui avaient fait le choix de fournir des masques.

Les assistants maternels auraient également souhaité que les professionnels de PMI les contactent systématiquement tout au long de ces semaines de confinement, cela semble-t-il aurait été rassurant.

Des assistants maternels ont dû faire face à des licenciements quand ils n'étaient pas en position de pouvoir accueillir, et d'autres n'ont pas pu bénéficier du chômage partiel leurs employeurs n'ayant pas fait les démarches.

Un sentiment de non reconnaissance de la profession traverse ces commentaires, tant de la part des institutions que des parents employeurs, et la demande de primes en est un exemple.

Un point important est aussi le peu de sollicitations pour la garde d'enfants de personnels prioritaires car malgré l'inscription sur mon-enfant.fr, un certain nombre d'assistants maternels n'ont eu aucune demande. A cela s'ajoute le fait que seule la moitié des assistants maternels ont travaillé pendant cette période.

Au regard de ce résumé, évidemment non exhaustif, il semble important de rappeler que statut spécifique des assistants maternels, pour la plupart salariés des parents, ne permet pas actuellement d'avoir une protection à l'égal de celle donnée par un statut de salariés de collectivité territoriale (ex : crèche familiale) et la question reste posée de savoir qui doit fournir les équipements ? L'expérience montre que dans la plupart des cas, ce sont les employeurs qui sont en responsabilité de protéger leurs salariés. Partant ce principe, les réponses palliatives des collectivités territoriales ont été très diverses.

La diffusion des consignes sanitaires a posé beaucoup de questions non seulement aux assistants maternels mais aussi aux services de PMI qui n'étaient pas toujours en phase avec les consignes gouvernementales, car bien conscients de ce qui se joue sur le terrain, ils ont vite compris que leur application serait difficile.

Les assistants maternels et les services ont également eu à composer avec des consignes qui évoluaient dans le temps, en lien avec une meilleure connaissance des particularités du virus, et il est tout à fait compréhensible que de nombreux professionnels ne s'y soient pas retrouvés.

L'option dans notre Département a été de suivre les consignes nationales pour ne pas ajouter de contraintes supplémentaires et il est vrai que les dernières consignes de déconfinement sont arrivées très tardivement. Mais comme il s'agissait d'un allègement des contraintes, l'application en était plus facile.

Cette épidémie inédite a nécessité des adaptations constantes au fil des semaines, avec une mise à disposition constante des équipes de PMI, tous les numéros de téléphone des équipes modes d'accueil et de la direction ont été diffusés dès le début du confinement, les appels et les réponses ont été très nombreux, y compris en dehors des heures de travail habituels et les week-end.

Des masques ont été mis à disposition par le Département, peut-être trop tardivement pour certains, mais il est important que les assistants maternels se mobilisent pour venir les chercher afin d'en avoir si la situation sanitaire devait se détériorer à nouveau. Il est encore temps de vous signaler auprès de vos puéricultrices référentes.

De cette expérience, tirons ensemble des enseignements et travaillons en collaboration de façon à faire évoluer nos modes de communication, mails, téléphone, réseaux sociaux.

L'aller-vers n'étant pas réalisable systématiquement (nous le regrettons fortement), les assistants maternels peuvent dès qu'ils le souhaitent communiquer avec les professionnelles des équipes sans aucun frein et faire toutes suggestions qui seront accueillies avec intérêt.

Nous insisterons sur un point important qui est la mise à jour des coordonnées téléphoniques et mails par chacun d'entre vous auprès des puéricultrices référentes, pour faciliter la diffusion d'information ainsi que le dialogue avec les services.

Les assistants maternels ont montré leur professionnalisme dans la mise en place des mesures sanitaires. Ils l'ont fait avec discernement et efficacité malgré les circonstances et parents, enfants et institutions doivent leur en être reconnaissants.